

Le calendrier est le suivant :

	Entreprises concernées	Ouverture du dépôt des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
Vague 1	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de fruits à noyau	14 août 2021	7 septembre 2021
Vague 2	Entreprises et coopératives à l'aval des filières de fruits à noyau et de fruits à pépins	20 septembre 2021	5 novembre 2021
Vague 3	Entreprises et coopératives de vinification	3 janvier 2022	11 février 2022

Toutes les informations sur la démarche et notamment les pièces devant accompagner le dossier sont disponibles en ligne sur :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/entreprise-agroalimentaire-et/demander-une-aide-une-subsidiation-98/article/demander-une-aide-sous-forme-d-717>